



INCLUSION SOCIO-ÉCONOMIQUE DES PERSONNES DÉPLACÉES DE FORCE DANS LA COMMUNE DE FOUMBAN



PRINCIPALES RÉALISATIONS ET DÉFIS



PRÉFACE

C'est avec un profond sens de la responsabilité et un optimisme mesuré que nous accueillons la publication de ce rapport de profilage : « *Inclusion socio-économique des personnes déplacées de force dans la commune de Fouban : principales réalisations et défis* ».

Notre Commune, riche de son histoire et de sa tradition d'hospitalité, fait face depuis plusieurs années à l'afflux significatif de Personnes Déplacées Internes (PDI), principalement originaires des régions voisines touchées par les crises. Cette situation témoigne de notre capacité collective à offrir refuge, tout en soulignant les défis structurels auxquels nous devons faire face ensemble.

Ce rapport est le fruit d'une collaboration exemplaire, menée dans le cadre du projet PESoP, piloté par le HCR et la GIZ, avec le soutien financier de BMZ, et l'expertise technique de JIPS et de nos institutions nationales, l'INS et le BUCREP.

Je tiens à exprimer ma gratitude aux Comités PESoP, aux représentants communautaires, et surtout, aux ménages déplacés et non déplacés de Fouban, pour leur participation à cet exercice. Leur engagement a permis de récolter des données de qualité, fiables, allant au-delà des simples estimations humanitaires, pour nous fournir un véritable outil de planification du développement local.

Les résultats confirment ce que nous observons au quotidien : l'intégration locale des PDI est en bonne voie. Le niveau appréciable de scolarisation des enfants déplacés, et les relations intergroupes, jugées majoritairement positives, sont des accomplissements dont nous pouvons être fiers.

Cependant, le rapport met en exergue des défis persistants qui nécessitent notre attention immédiate. Le niveau élevé d'insécurité alimentaire chez les PDI, la précarité de leurs moyens de subsistance, l'accès limité à la documentation légale et la vulnérabilité économique des jeunes femmes sont autant d'indicateurs qui nous rappellent l'urgence d'agir. Le déplacement a également exercé une pression supplémentaire sur les infrastructures, notamment scolaires (avec des salles de classe surpeuplées), et sanitaires.

Ce document n'est pas une fin en soi ; il est notre feuille de route. J'invite instamment les services municipaux, les ministères sectoriels et nos partenaires de développement et humanitaires à : (i) Concentrer les efforts sur la formation professionnelle et les microcrédits, en particulier pour les femmes chefs de ménage PDI, afin de lutter contre la précarité et de renforcer l'inclusion financière ; (ii) mettre en place des campagnes d'enregistrement civil ciblées pour les enfants déplacés, essentielles pour garantir leur accès futur à l'éducation et aux services publics ; (iii) utiliser ces données pour concevoir des projets qui répondent à la fois aux vulnérabilités spécifiques des PDI (sécurité alimentaire) et aux défis de développement communs (chômage des jeunes), favorisant ainsi la cohésion sociale et la stabilité de la Commune de Fouban.

En conjuguant nos forces autour de ces recommandations, nous pouvons transformer les défis liés au déplacement en véritables opportunités de développement durable pour tous les habitants de Fouban.



Hon. Patricia Tomaino NDAM NJOYA
Maire de la Commune de Fouban

REMERCIEMENTS

L'exercice de profilage a été réalisé dans le cadre du projet GIZ « *Promouvoir la participation économique et sociale des déplacés internes et des populations hôtes* » (PESoP) dans l'ouest du Cameroun. L'exercice, dirigé par le HCR, est le résultat du travail collaboratif des Comités du PESoP, qui comprennent : 10 organisations non gouvernementales, 15 organisations gouvernementales, ainsi que les autorités municipales et les représentants communautaires de Bafoussam 1^{er}, Dschang, Foumban, Kouoptamo et Mbouda. Les comités¹ du PESoP tiennent à exprimer leur profonde reconnaissance à toutes les personnes ayant contribué à l'exercice de profilage, notamment celles qui ont accepté de participer aux entretiens.

Ce projet a été financé grâce au généreux soutien financier du Ministère Fédéral Allemand de la Coopération Economique et du Développement (BMZ).

L'appui technique à cet exercice a été fourni par le Service Conjoint de Profilage des PDI² (JIPS), l'Institut National de la Statistique (INS) et le Bureau Central du Recensement et des Etudes de Population (BUCREP).

Préparation du rapport : Eto Guy Sylvain (INS), Moodjom Roland Marc (INS), Eyinga Dimi Esther Crystelle (BUCREP), Bakedeck Ulrich Thomas (BUCREP); avec la contribution technique de l'équipe de recherche conjointe du HCR et du JIPS : Ibrahima Ousmane Ida (UNHCR), Janvier Metangmo (UNHCR), Jerry Eyong Ndohtabi (UNHCR), Margharita Lundkvist-Houndoumadi (JIPS), Sarah Tarabishi (JIPS) et Andres Lizcano Rodriguez (JIPS).

Coordination technique : Ibrahima Ousmane Ida (UNHCR).

Conception : Inter'Activ Consulting.

Collecte des données : Décembre 2024.

Citation : HCR, GIZ, JIPS (2025). Inclusion socio-économique des personnes déplacées de force dans la commune de Foumban : principales réalisations et défis.

Ce rapport fait partie d'une série de quatre autres pouvant être consultés en cliquant sur les liens ci-après :

[Bafoussam 1^{er}](#), [Dschang](#), [Foumban](#), [Kouoptamo](#) et [Mbouda](#).

© Tous droits réservés. Les droits d'auteur de ce matériel appartiennent à la GIZ et au HCR. Il peut être reproduit à des fins éducatives (y compris la formation, la recherche et les activités de programme) et des éléments de ce rapport peuvent être cités dans d'autres publications, à condition que les partenaires de profilage soient mentionnés conformément à la citation susmentionnée.

Photo de couverture: © Jerry Eyong Ndohtabi.

¹ Comité de pilotage stratégique élargi (COFIL) et comités locaux de suivi et de validation des activités (CLSVVA).

² L'appui technique du JIPS a été rendu possible grâce au soutien généreux du HCR Cameroun, de l'Agence danoise de développement international (DANIDA), de la Direction générale de la protection civile et des opérations d'aide humanitaire de la Commission européenne (DG-ECHO), et du peuple américain par l'intermédiaire du Bureau d'aide humanitaire (BHA) de l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID).

TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE.....	3
REMERCIEMENTS.....	4
LISTE DE TABLEAUX.....	5
LISTE DES GRAPHIQUES.....	5
LISTE DES CARTES.....	5
SIGLES ET ABRÉVIATIONS.....	7
I. INTRODUCTION.....	8
• CONTEXTE.....	8
• PROFILAGE : OBJECTIFS ET PROCESSUS DE COLLABORATION.....	9
II. MÉTHODOLOGIE	10
III. DÉPLACEMENT VERS LA COMMUNE DE FOUMBAN.....	12
• PRÉSENTATION DE LA COMMUNE DE FOUMBAN.....	12
• HISTORIQUE DU DÉPLACEMENT ET INTENTIONS DES PDI	13
IV. PRINCIPAUX RÉSULTATS.....	14
• VUE D'ENSEMBLE	14
• DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES DE BASE.....	15
• SÉCURITÉ, SÛRETÉ ET VIOLENCE BASEE SUR LE GENRE.....	16
• MOYENS DE SUBSISTANCE ET EMPLOI.....	17
• ACCÈS AUX SERVICES ET À LA DOCUMENTATION.....	19
• LOGEMENT, TERRE ET PROPRIÉTÉ.....	20
• PARTICIPATION CIVIQUE ET RELATIONS INTERGROUPE.....	21
V. RECOMMANDATIONS POUR FAIRE AVANCER LES SOLUTIONS	
AU DÉPLACEMENT DANS LA COMMUNE DE FOUMBAN	22
ANNEXES.....	24
• ANNEXE 1 : FICHE D'INFORMATION - INDICATEURS DE « PROGRÈS » SÉLECTIONNÉS SELON LES CRITÈRES DE SOLUTIONS DURABLES	24
• ANNEXE 2 : PRÉSENTATION DES PARTENAIRES	26

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Échantillon- ménages et individus, collecté et pondéré.....	11
--	----

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : PDI par département d'origine	13
Graphique 2 : Ménages PDI par statut de séparation des membres.....	15
Graphique 3 : Prévalence des violences basées sur le genre (VBG) au cours des 12 derniers mois selon le statut du ménage.....	16
Graphique 4 : Statut des salariés selon le sexe et le statut de déplacement	17
Graphique 5 : Jeunes hommes et femmes (15-24 ans) ne travaillant pas et n'étudiant pas.....	18
Graphique 6 : Situation sur le marché de travail (15-64 ans) selon le statut du déplacement du ménage	18
Graphique 7 : Statut d'enregistrement de la naissance (population 0-5 ans) selon le statut du membre au sein du ménage.....	19
Graphique 8 : Ménages PDI selon la densité de l'espace de vie et le statut du ménage.....	20

LISTE DES CARTES

Carte 1 : Commune de Fouban dans la région de l'ouest Cameroun	12
---	----

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

BMZ	Ministère Fédéral Allemand de la Coopération Economique et du Développement (Bundesministerium für wirtschaftliche Zusammenarbeit und Entwicklung)
BUCREP	Bureau Central des Recensements et des Études de Population
CPI	Comité Permanent Interorganisations
CSI	Centres de Santé Intégrée
EGRIS	Expert Group on Refugee, IDP and Statelessness Statistics
GIZ	Société allemande pour la coopération internationale (Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit)
HCR	Haut-Commissariat des Nations unies pour les Réfugiés
INS	Institut National de la Statistique
JIPS	Joint IDP Profiling Service
LTP	Logement, Terre et Propriété
MINADER	Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
MINAT	Ministère de l'Administration Territoriale
MINDEVEL	Ministère de la Décentralisation et du Développement local
MINEFOP	Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
MINEPAT	Ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire
MINJEC	Ministère de la Jeunesse et de l'Éducation Civique
MINJUSTICE	Ministère de la Justice
MINMIDT	Ministère des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique
MINPMEESA	Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Économie sociale et de l'Artisanat
MINPROFF	Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille
MINSANTE	Ministère de la Santé Publique
NEET	Neither in Employment nor in Education or Training
OCHA	Bureau de la Coordination des Affaires Humanitaires (Nations Unies)
ODD	Objectifs de Développement Durable
OIM	Organisation internationale pour les Migrations
PAM	Programme alimentaire Mondial
PDI	Personne déplacée Interne
PESoP	Promouvoir la participation Economique et Sociale des personnes déplacées internes et des communautés d'accueil (PESoP)
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
rCSI	Indice Réduit des Stratégies d'Adaptation
VBG	Violence Basée sur le Genre

I.

INTRODUCTION

CONTEXTE

En 2024, le Cameroun est arrivé en tête de la liste des crises de déplacement les moins prises au sérieux. Ce constat met en évidence un déficit de financement, d'attention des médias et d'initiatives politiques et diplomatiques internationales³. Depuis 2016, le Cameroun est confronté à une escalade de la violence entre le gouvernement central et les groupes armés non étatiques dans les régions du Sud-Ouest et du Nord-Ouest. Le conflit en cours et les attaques contre les communautés frontalières ont entraîné d'importants déplacements internes dans tout le pays, y compris dans la région de l'Ouest. Selon Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies (OCHA) et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), près de 650 000 personnes ont été déplacées par la crise du Nord-Ouest et ses retombées dans les régions de l'Ouest et du Littoral. Alors que 494 000 personnes déplacées Internes (PDI) seraient rentrées chez elles en

septembre 2024, la situation humanitaire dans les zones touchées par les déplacements reste critique.

Une analyse multisectorielle des besoins réalisée en 2022⁴ a révélé que la situation dans la région de l'Ouest était particulièrement grave (niveau 4 sur 5). On y observe des besoins urgents en matière d'abris, de nourriture, d'eau et d'assainissement, et de protection - en particulier en ce qui concerne le travail des enfants mineurs. Cependant, les estimations démographiques et les données socio-économiques sur les personnes déplacées restent fragmentées, souvent invérifiables et limitées. Dans ce contexte, un exercice de profilage à Bafoussam 1^{er} (Mifi) et dans quatre autres communes de la région Ouest, notamment Dschang (Menoua), Foumban et Kouoptamo (Noun) et Mbouda (Bamboutos), a été mis en œuvre dans le cadre du projet pluriannuel de Promotion de la participation économique et sociale des PDI et des populations hôtes (PESoP). Ces cinq communes abritent collectivement près de 34% des 114 111 personnes déplacées de l'Ouest (OCHA, 2023).

Le Projet PESoP en Bref : Objectif et Composantes

Le projet **Promoting Economic and Social Participation of Internally Displaced Persons and Host Population Communities (PESoP)**, est un projet de la coopération Germano-Camerounaise mis en œuvre par la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit GmbH (GIZ) et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR), sous le financement du Ministère Fédéral Allemand de la Coopération Économique et du Développement (BMZ), et sous la tutelle du Ministère de la Décentralisation et du Développement Local (MINDDEVEL). Elle vise à promouvoir la participation à la vie économique et sociale des PDI (PDI) et des populations hôtes, en particulier des femmes, dans cinq communes (Bafoussam 1^{er}, Dschang, Foumban, Kouoptamo, et Mbouda) de la région de l'Ouest du Cameroun. **Le projet apporte un soutien direct aux bénéficiaires tout en renforçant les capacités des acteurs locaux et non gouvernementaux pour améliorer durablement leurs conditions de vie.**

Pour sa mise en œuvre, le projet PESoP s'articule autour de quatre composantes principales :

- » **Participation économique:** Faciliter l'accès des PDI et des communautés d'accueil à la formation professionnelle, ainsi qu'à des opportunités d'emploi et de génération de revenus ;
- » **Participation sociale:** Renforcer l'inclusion et la cohésion sociales de ces populations au sein de leur communauté d'accueil ;
- » **Profilage socioéconomique:** Produire et rendre accessibles des données actualisées sur les vulnérabilités socioéconomiques pour mieux cibler les interventions ;
- » **Violences basées sur le genre:** Améliorer l'offre de services de prévention, de protection et de prise en charge des survivantes de VBG par les acteurs étatiques et non étatiques.

³ COR, 2024

⁴ OIM, 2022, *Analyses multisectorielles des besoins (MSNA)*

PROFILAGE : OBJECTIFS ET PROCESSUS DE COLLABORATION

L'exercice de profilage à Foumban avait deux objectifs principaux :

- » Identifier les vulnérabilités spécifiques auxquelles les personnes déplacées sont confrontées et les obstacles qu'elles rencontrent pour s'intégrer localement à Foumban.
- » Identifier les défis auxquels sont confrontés à la fois les personnes déplacées et les résidents non déplacés à Foumban, qui ne sont donc pas spécifiques au statut de déplacement et qui indiquent plutôt des besoins de développement plus larges.
- » Le profilage a été élaboré de manière consultative et collaborative, avec le soutien et la participation des autorités municipales, des ministères sectoriels (MINDEVEL, MINPROFF, MINEFOP, MINPMEESA, MINJEC, MINJUSTICE, MINSANTE, MINMIDT, MINADER, MINAT), des entités gouver-

nementales techniques (INS, BUCREP, BUNEC) ainsi que des représentants de la communauté. Toutes ces parties prenantes ont formé le Comité de pilotage élargi qui a fonctionné comme la principale structure de coordination pour le profilage. La mise en œuvre du profilage a été menée par le HCR, la GIZ, le BUCREP et l'INS, avec l'appui technique de JIPS.

Le comité élargi a joué un rôle consultatif tout au long du processus : il a aidé à définir les objectifs, a examiné et approuvé les outils et les méthodes, a soutenu la formation et les opérations sur le terrain, et a participé à l'analyse des résultats. Plus précisément, une série de consultations et d'ateliers ont eu lieu, notamment :

- » Ateliers au niveau communal sur la définition de la portée géographique et thématique (juillet 2024) ;
- » Atelier technique avec l'INS et le BUCREP pour examiner les outils et les normes d'analyse (mai 2025) ;
- » Ateliers au niveau communal pour examiner et valider les résultats préliminaires (mai et juin 2025).



II.

MÉTHODOLOGIE



Approche d'analyse et populations cibles : Les personnes déplacées Internes (PDI) et les personnes non déplacées ont été prises en compte dans le profilage. L'approche a été conçue comme une analyse comparative de la situation socio-économique de la population déplacée par rapport à celle des personnes non déplacées, sur la base des critères clés définis dans le cadre du Comité permanent inter organisations (CPI) sur les solutions durables pour les personnes déplacées Internes⁵. En identifiant les principales différences et les points communs de la situation des personnes déplacées et non déplacées, l'analyse met en évidence les domaines dans lesquels les personnes déplacées s'en sortent moins bien et peuvent être considérées comme faisant face à des vulnérabilités liées à leur situation de déplacement, tout en soulignant les défis communs qui indiquent des problèmes liés au développement⁶.

Champ d'application géographique : La portée géographique de l'exercice de profilage a été déterminée par une série d'ateliers organisés dans chacune des cinq communes cibles. Chaque atelier comprenait un exercice de cartographie utilisant des cartes produites par le BUCREP pour identifier les quartiers (quartiers/villages ou ADMIN4) avec une concentration élevée, moyenne et faible de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays. Cette analyse a été affinée en s'appuyant sur les connaissances des membres des communautés locales (y compris les imams, les pasteurs, les représentants des personnes déplacées

des comités locaux du PESoP) et des acteurs municipaux.

Portée thématique : Le profilage s'est concentré sur les critères suivants du cadre CPI sur les solutions durables : sécurité, niveau de vie adéquat (y compris l'accès aux services, à la nourriture et au logement), accès à la documentation, moyens de subsistance, logement, terre et propriété (LTP), réunification familiale et participation à la vie publique. En outre, les intentions pour l'avenir ont également été recueillies. Ces thèmes ont été discutés au niveau municipal lors d'ateliers préparatoires afin de s'assurer que les sous-thèmes pertinents étaient inclus. Par la suite, l'identification des indicateurs par critère a assuré l'alignement sur les normes nationales de l'INS et du BUCREP ainsi que sur les recommandations internationales relatives aux statistiques sur les personnes déplacées et aux normes d'analyse des solutions durables⁷.

Échantillonnage et identification des personnes déplacées : Le plan d'échantillonnage a été méticuleusement conçu en utilisant les données cartographiques du BUCREP ainsi que l'estimation du nombre de personnes déplacées (PDI) obtenue lors des réunions municipales. La méthode utilisée est un échantillonnage aléatoire stratifié à deux degrés. Dans la commune de Fouban, 28 zones de déplacement (ZD) avec une présence moyenne ou élevée de PDI ont été sélectionnés au hasard. Une liste complète de tous les ménages a été établie dans chaque zone d'énumération

⁵ Brookings-Bern Project on Internal Displacement (2010) IASC Framework on Durable Solutions for IDPs, avril 2010.

⁶ Pour plus d'informations sur l'approche de l'analyse des solutions durables, voir : Rapporteur spécial des Nations unies sur les droits de l'homme des personnes déplacées, JIPS, HCR, OIM, PNUD, RDC et al (2018) Durable Solutions Analysis Guide & Indicator Library.



⁷ Groupe d'experts sur les statistiques relatives aux réfugiés, aux personnes déplacées et aux apatrides (EGRIS) (2020) Recommandation internationale sur les statistiques relatives aux personnes déplacées (IRIS).

échantillonnée, au cours de laquelle les ménages ont été catégorisés comme déplacés et non déplacés selon un module d'identification basé sur des critères, conformément aux recommandations du groupe d'experts sur les statistiques relatives aux réfugiés, aux personnes déplacées et aux apatrides (EGRISS) et finalisé conjointement avec le BUCREP et l'INS. L'échantillon a ensuite été sélectionné au hasard parmi les ménages répertoriés dans chaque zone de dénombrement.

Au total, 525 ménages ont été interrogés à Fouban, répartis entre les personnes déplacées et les personnes non déplacées. Les échantillons ont été pondérés avant d'être analysés. Les résultats de l'enquête sont représentatifs des quartiers ayant une concentration moyenne ou élevée de personnes déplacées. Ils ne reflètent pas la situation dans les zones où il y a peu ou pas de personnes déplacées, ou dans l'ensemble de la commune.

⁸EGRISS (2023) Vers une approche standardisée pour identifier les personnes déplacées, les réfugiés et les populations apparentées dans les enquêtes auprès des ménages. Cette publication décrit les critères recommandés pour l'identification des personnes déplacées dans les enquêtes à l'aide d'une série de questions.

Tableau 1 : Échantillon - ménages et individus, collecté et pondéré

MUNICIPALITÉ	ECHANTILLON	PDI	NON DÉPLACÉS	TOTAL	
FOUMBAN 	Non-pondéré	Ménages 	227	298	525
		Individus	846	1819	2665
	Pondéré	Ménages	2181	26811	28992
		Individus	7857	136465	144322

III.

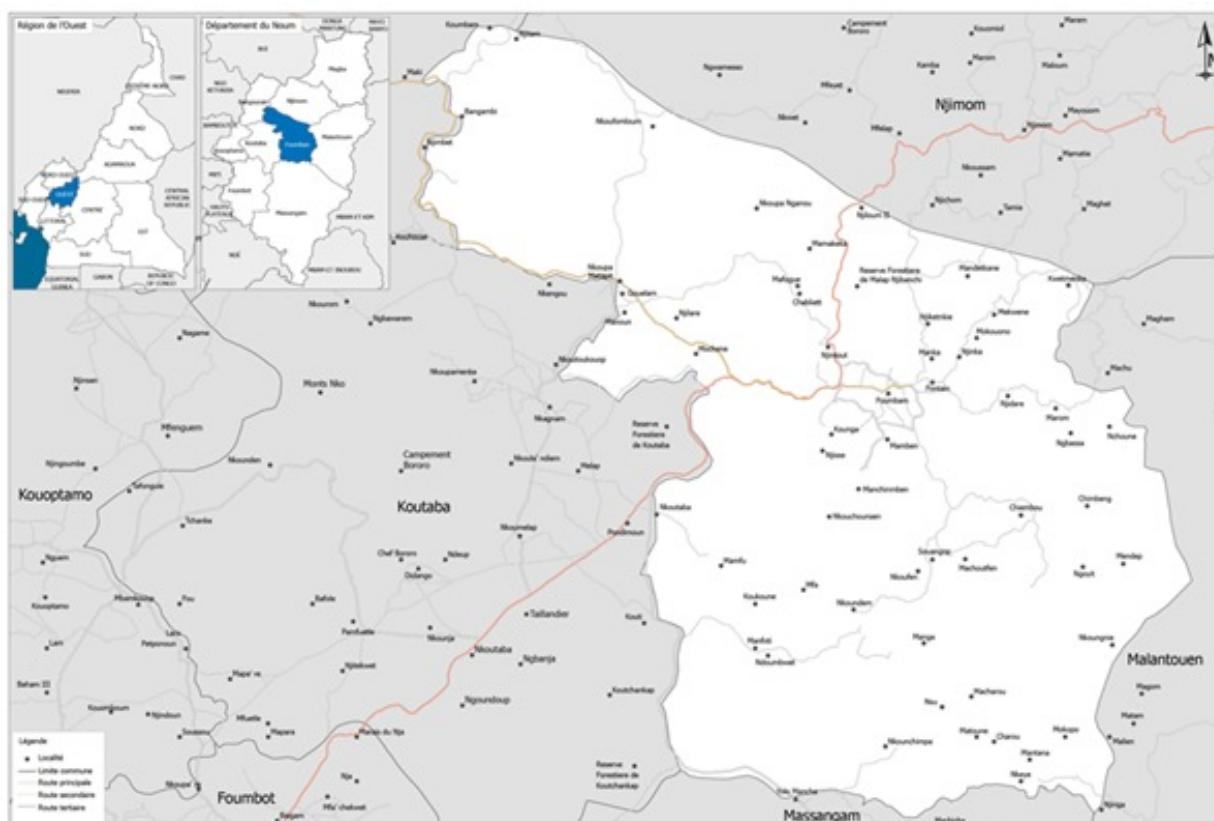
DÉPLACEMENT VERS LA COMMUNE DE FOUMBAN

PRÉSENTATION DE LA COMMUNE DE FOUMBAN

Situation socioéconomique de la Commune de Fouban

La Commune de Fouban est située dans la région de l'Ouest du Cameroun, au cœur du département du Noun. Elle est délimitée par les communes de Malantouen (Est), Koutaba (Ouest), Njimom (Nord) et Massagam (Sud). Sa superficie est estimée à 418 km², et sa population autour de 160.000 habitants, soit une densité de 383 hbts/km². Cette population est diversifiée, dominée par les Bamouns. La commune comprend 8 groupements, 3 villages autonomes, sous l'autorité traditionnelle du Sultan Roi des Bamouns.

Carte 1 : Commune de Fouban dans la Région de l'Ouest Cameroun



Source : IM Unit, UNHCR, 2024

Le relief est très accidenté, avec une alternance de plaines, plateaux et collines, favorisant l'érosion. Ces érosions causent très souvent les éboulements de terrain, à l'origine des déplacements internes au sein de la Commune. Les sols sont variés, généralement pauvres pour l'agriculture, mais adaptés à la fabrication de briques. La végétation est de type savane arbustive, conifères, eucalyptus, galeries forestières.

Sur le plan économique, l'agriculture est la principale activité économique de la Commune (cultures vivrières, maraîchères, café). Vient ensuite l'élevage traditionnel (volailles, petits

ruminants), et moderne (volailles, pisciculture). Le commerce et les services sont également des activités menées principalement dans le centre urbain de la Commune où l'on retrouve les agences des principales banques, des sociétés d'assurance et de transport.

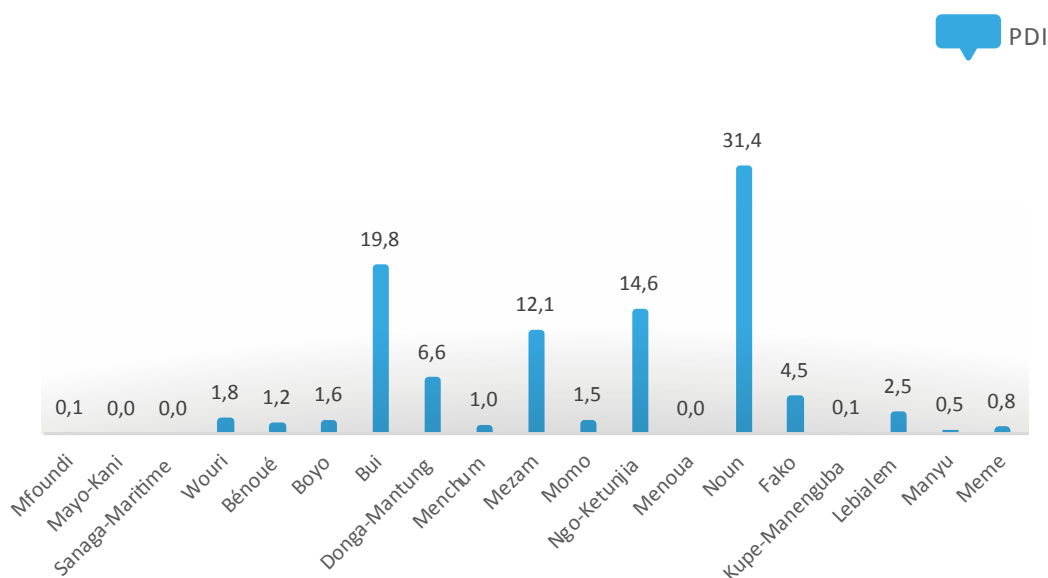
Fouban, considérée comme la « Cité des arts » ; est réputée pour son artisanat riche et varié, notamment la sculpture, la poterie et le travail du bronze. Le tourisme joue également un rôle important, attirant des visiteurs intéressés par le patrimoine culturel et historique du royaume Bamoun, notamment le Palais Royal de Fouban, le Musée des Arts et Traditions Bamoun.

HISTORIQUE DU DEPLACEMENT ET INTENTIONS DES PDI

Majorité des PDI originaires de la Région du Nord-Ouest : La majorité des PDI (76%) sont arrivées dans la commune entre 2018 et 2022, avec un pic au cours de l'année 2019, soit 24%. Les PDI résidant dans la commune de Foumban viennent principalement des

départements du NOUN (31%) appartenant à la Région de l'Ouest, du BUI (20%), du NGO-KETUNJA (15%) et de la MEZAM (12%) qui appartiennent à la région du Nord-Ouest. Cela montre qu'en raison de sa proximité avec la région du Nord-Ouest, combinée aux éboulements de terrain récurrents, la commune de Foumban a également connu d'importants déplacements internes.

Graphique 1: PDI par département d'origine



Attachement des PDI à leur lieu de résidence d'origine : malgré l'insécurité, environ un quart (24%) de ménages PDI ont pu retourner dans leur lieu de résidence d'origine, principalement pour des visites familiales ou amicales (50%) ou pour vérifier les biens abandonnés (35%).

Futur proche des PDI à Foumban : parmi les ménages souhaitant rester à Foumban, la sécurité est la principale raison évoquée (51%), tandis que parmi ceux qui

veulent partir, les difficultés d'accès au logement (31%) et les raisons économiques (26%) sont les principaux motifs cités. Toutefois, parmi ceux qui souhaitent partir de Foumban, 71% n'ont pas de plan concret de départ dans les 12 prochains mois. Pour ceux ayant des plans concrets de départ, la grande majorité (91%) évoquent le manque de ressources financières comme principal obstacle. Cela montre qu'il est nécessaire de prévoir des solutions durables pour les PDI, en mettant l'accent sur l'intégration locale.

IV.

PRINCIPAUX RÉSULTATS



VUE D'ENSEMBLE

Dans l'ensemble, les situations des PDI et des Non déplacés sont globalement similaires, ce qui indique que l'intégration locale est en cours, avec des améliorations nécessaires dans des domaines spécifiques où les résultats montrent que les PDI sont à la traîne. Toutefois, les PDI se trouvent en situation défavorable dans certains domaines, notamment :

- » Plus de la moitié des ménages PDI ont laissé des biens dans leur lieu d'origine, principalement une maison, une terre agricole ou une petite entreprise (24%). Nombre d'entre eux ne peuvent plus accéder à ces biens et n'ont pas les documents nécessaires pour en prouver la propriété. **Cette perte de propriété réduit considérablement les moyens de subsistance des personnes déplacées.** Par exemple, les personnes déplacées louent désormais principalement des logements et sont vulnérables à l'insécurité d'occupation et aux loyers élevés.
- » Une grande majorité de ménages PDI sont encore séparés de certains membres de leur ménage d'origine, ce qui constitue un facteur significatif de vulnérabilité.
- » Si l'accès à l'eau, à l'assainissement et à la santé pose des problèmes tant pour les personnes déplacées que pour les personnes non déplacées, l'analyse montre que **l'accès à ces services** est un peu en défaveur des **personnes déplacées.**
- » Beaucoup **moins d'enfants déplacés de moins de 5 ans possèdent un acte de naissance** que les enfants non déplacés. Cela peut avoir un impact sur l'accès à l'éducation et à d'autres services par la suite.
- » **La sécurité alimentaire est l'un des principaux défis auxquels** sont **confrontées** les personnes déplacées, leur situation étant nettement plus défavorable que celle des personnes non déplacées.

- » **La participation sociale** des PDI lors des élections ou dans les comités de prise de décision est également moins élevée chez les personnes déplacées que chez mes non déplacés.

Les résultats du profilage indiquent également des domaines dans lesquels les personnes déplacées et la population locale non déplacée sont confrontées à des défis très similaires, ce qui met en évidence des problèmes de développement communs. Plus précisément, le chômage et l'inactivité des jeunes constituent un problème majeur pour les deux groupes de population.

Enfin, il y a aussi des domaines où les résultats indiquent des réussites en matière d'intégration locale et où les personnes déplacées et non déplacées s'en sortent bien. En particulier :

- » Une nette majorité de personnes déplacées et non déplacées se sentent en sécurité dans les quartiers où elles vivent.
- » Le taux de fréquentation des enfants déplacés est aussi élevé que celui des enfants non déplacés.
- » Les relations et les perceptions entre les personnes déplacées et les voisins non déplacés sont considérées comme positives par les deux groupes.

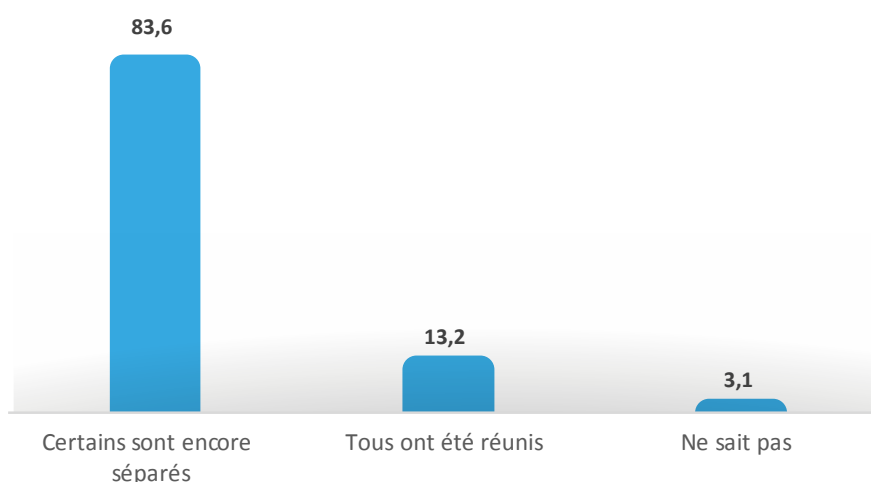
S'appuyer sur ce qui a déjà été réalisé dans la commune et continuer à combler les écarts qui subsistent entre les personnes déplacées et non déplacées va de pair avec l'amélioration de la cohésion sociale au sein de la communauté et l'amélioration des relations et de l'acceptation entre les groupes. La section suivante décrit plus en détail, par thème, les principaux défis auxquels les personnes déplacées sont confrontées, mais aussi les réalisations significatives des personnes déplacées, de la population d'accueil et de la commune de Fouban en matière d'intégration de la population déplacée.

DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES DE BASE

Plus de chefs de ménage de sexe masculin : dans l'ensemble, la proportion d'hommes Chefs de ménage (67%) est plus élevée que celle des femmes Chefs de ménage (33%), la proportion de femmes Chefs de ménage étant plus élevée dans les ménages PDI (45%) que dans les ménages non déplacés (32%). Peu de ménages (14%) comptent une seule personne (8% de ménages PDI vs 15% de ménage non déplacés).

Persistence de la séparation familiale : Près d'un tiers (32%) de ménages PDI ont connu des séparations familiales au sein de leur ménage de départ en raison du déplacement. La grande majorité des ménages PDI (84%) sont encore séparés de certains membres de leur famille. 61% des ménages PDI ont tenté de réunir leur famille, mais à cause principalement des difficultés financières (80%), n'ont pas réussi.

Graphique 2 : Ménages PDI par statut de séparation des membres



Alphabétisation importante dans les 2 groupes : la grande majorité des PDI et des Non déplacés (respectivement 85% et 87%) âgées de 15 ans et plus sont alphabétisées (savent lire et écrire) dans une langue quelconque. Toutefois, une proportion non négligeable ne sait ni lire ni écrire une langue quelconque, soit 11% chez les PDI et 9% chez les Non déplacés.

Faible niveau d'instruction global : la majorité des PDI et des Non déplacés âgés de 19 ans et plus ont un diplôme de niveau primaire (39% et 37%), peu ont un diplôme de niveau secondaire premier cycle (17%

respectivement) et les proportions de ceux n'ayant jamais été à l'école sont de 19% et 18% respectivement. La proportion ayant un diplôme de niveau secondaire second cycle ou supérieur reste globalement faible.

Intégration linguistique notable : les PDI parlent majoritairement français (44%), mais une proportion importante parle anglais (40%), tandis que les Non déplacés parlent surtout français (92%). La proportion de ceux qui parlent français et anglais est plus élevée chez les PDI (14%) que chez les Non déplacés (3%). Ce qui pourrait être un atout pour leur accès aux opportunités d'emploi.

SÉCURITÉ, SÛRETÉ ET VIOLENCE BASÉE SUR LE GENRE

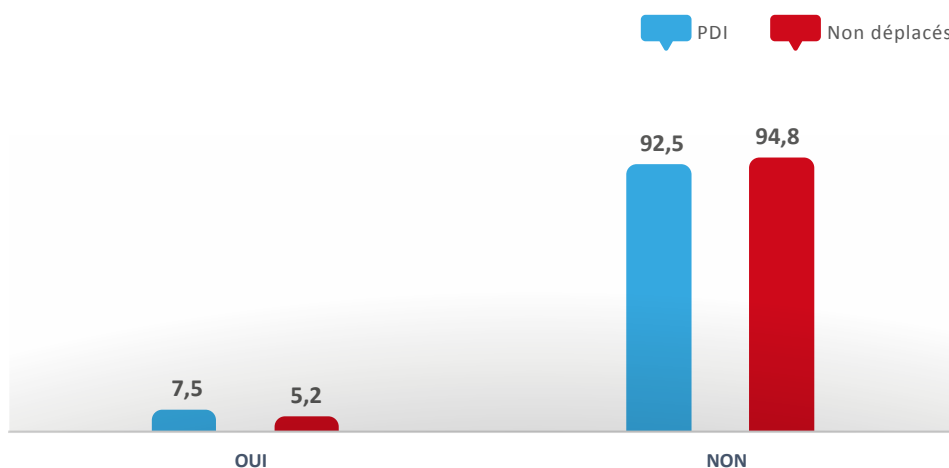
Niveau de sécurité appréciable : près de 85% des ménages PDI et Non déplacés se sentent en sécurité lorsqu'ils se promènent dans le quartier pendant la journée. Moins de 5% des ménages PDI et Non déplacés ont été victime d'incidents de violence au cours des 12 derniers mois, principalement des violences verbales et des vols.

Faible recours aux autorités : la tendance générale est au non-signalement Non déplacés des incidents de

violence auprès des autorités (82% des ménages Non PDI et 55% des ménages PDI qui ont été victimes ne les ont pas signalés), la résolution des conflits de manière informelle au sein des communautés étant privilégiée (28%).

Faible prévalence des Violences Basées sur le Genre, mais des approfondissements nécessaires : un peu plus de ménages PDI (7%) ont subi des Violences Basées sur le Genre (VBG) au cours des 12 derniers mois que de ménages Non déplacés (5%). Toutefois, la collecte de cet indicateur nécessite des études plus spécifiques, notamment des enquêtes individuelles avec des méthodes permettant de garantir la confidentialité des répondants.

Graphique 3 : Prévalence des violences basées sur le genre (VBG) au cours des 12 derniers mois selon le statut du ménage



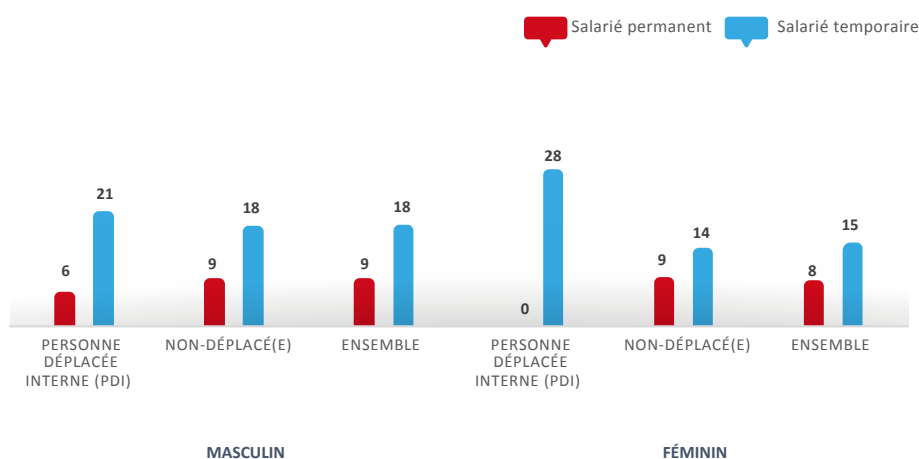
MOYENS DE SUBSISTANCE ET EMPLOI

La sécurité alimentaire⁹ est un défi à surmonter par les ménages PDI et les ménages non déplacés à Fouban. L'insécurité alimentaire frappe particulièrement les ménages PDI, une grande partie des ménages des PDI (44%) recourent aux stratégies d'adaptation à haut risque comparativement aux ménages non déplacés

(33%). Les ménages PDI dirigés par des hommes sont les plus touchés. 50% de ceux-ci ont un rCSI élevé, contre 30% pour les ménages PDI dont le chef est une femme.

Les PDI dans la commune de Fouban occupent des emplois précaires, comparativement aux non déplacés. Les femmes PDI sont plus vulnérables, elles n'ont pas d'emplois permanents ou de statut d'employeuses (0% contre 9% pour les non-déplacées).

Graphique 4: Statut des salariés selon le sexe et le statut de déplacement



Les PDI ont généralement des revenus limités et sont majoritairement actives dans des secteurs économiques précaires et informels. Pour un tiers des PDI (30%), la principale source de subsistance provient des petites entreprises (primaire et secondaire). De plus, 23% des PDI ont recours au travail occasionnel (contre 20% des non-déplacés), tandis qu'ils sont très peu représentés dans les sources de revenus plus stables telles que les salaires (6%). Presqu'aucune PDI ne tire ses revenus d'une pension vieillesse ou des aides gouvernementales. Cette tendance reflète une forte vulnérabilité économique et une marginalisation au niveau de l'accès à des opportunités économiques structurées.

Dans la même veine, comme principales sources de revenus (primaires et secondaires) au cours des 30 derniers jours, l'agriculture est davantage plus pratiquée chez les non déplacés (22%) par rapport aux PDI (19%). La pratique de l'agriculture oblige de posséder les terres arables, ce qui justifierait le déséquilibre entre les ménages PDI et non PDI.

La plupart des PDI en activité sont des travailleurs indépendants : Les PDI occupés sont des travailleurs indépendants (45%) ou des salariés temporaires (24%) contre 57% et 17% chez les non-déplacés respectivement.

Le sous-emploi dans la commune de Fouban est principalement observé chez les non déplacés. Le taux de sous-emploi, défini comme la proportion de personnes âgées de 14 ans et plus ayant travaillé moins de 40 heures par semaine, est de 27% chez les non déplacés et de 19% chez les personnes déplacées internes (PDI). La principale cause du sous-emploi réside dans la diminution de l'activité, laquelle s'explique notamment par des conditions économiques défavorables. Cette raison est avancée par 46% des non-déplacés et 52% des PDI.

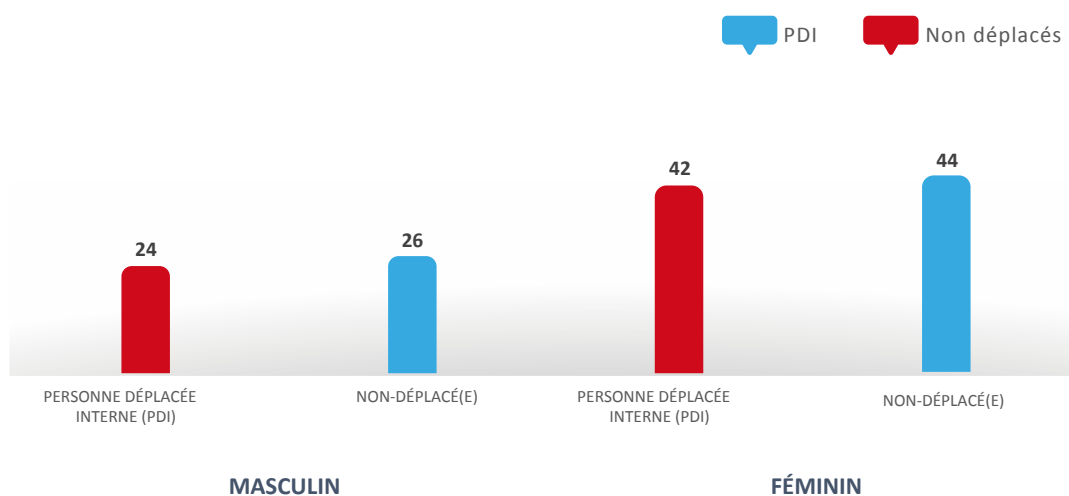
Les femmes présentent des taux de NEET (Ni en emploi, ni en éducation, ni en formation) nettement plus élevés que les hommes, quelle que soit leur

⁹ L'enquête a adopté le module de l'indice réduit des stratégies d'adaptation (rCSI) qui examine la fréquence et la sévérité avec lesquelles les ménages adoptent des stratégies d'adaptation lorsqu'ils manquent de nourriture ou de moyens de l'acheter. Un score élevé sur cette échelle reflète une plus grande dépendance à l'égard de mécanismes d'adaptation négatifs - tels que réduire ou sauter des repas, emprunter de la nourriture, etc.

situation de déplacement. La proportion de femmes âgées de 15 à 24 ans non PDI qui ne travaillent pas, ne sont pas inscrites dans un établissement scolaire et ne suivent pas de formation est de 44%, alors qu'elle est de

26% chez les hommes non PDI du même groupe d'âge. Cette tendance s'observe aussi entre les femmes PDI et les hommes PDI. L'écart entre les personnes PDI et non PDI du même sexe demeure relativement faible.

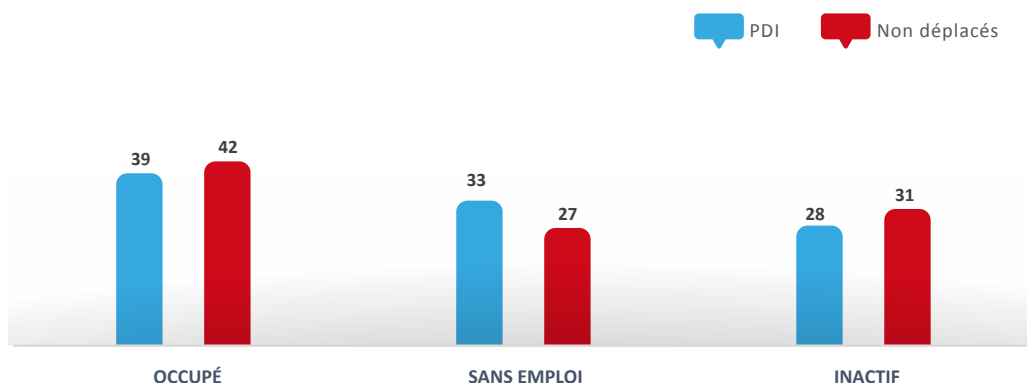
Graphique 5 : Jeunes hommes et femmes (15-24 ans) ne travaillant pas et n'étudiant pas



La situation du marché du travail met en évidence des différences d'accès à l'emploi selon le statut de déplacement. Le pourcentage de PDI n'ayant pas travaillé la semaine précédant l'enquête s'élève à 33%, soit un niveau notablement supérieur à celui observé chez les

non déplacés (27%). Cette statistique pourrait refléter un impératif de recherche d'emploi poussé par une pression économique accrue, et non une amélioration des opportunités.

Graphique 6 : situation sur le marché de travail (15-64 ans) selon le statut du déplacement du ménage



ACCÈS AUX SERVICES ET À LA DOCUMENTATION

La possession d'un compte bancaire reste très faible parmi les ménages PDI, avec seulement 8% disposant d'un compte bancaire. Les données révèlent une forte disparité d'inclusion financière selon le sexe du chef de ménage, en particulier chez les ménages déplacés internes (PDI). En effet, 16% des ménages PDI dirigés par des hommes ont au moins un membre possédant un compte bancaire, contre seulement 4% des ménages PDI dirigés par des femmes.

La possession des actes de naissance montre des écarts préoccupants : seulement 73% des enfants PDI de 0-5 ans sont enregistrés contre 82% des non-déplacés. Fait notable, les garçons PDI ont le taux d'enregistrement le plus faible (69%), inversant les tendances habituelles de discrimination genrée.

La possession des documents d'identification révèle des défis spécifiques. 52% des PDI n'ayant aucun papier d'identité citent des problèmes de sécurité comme obstacle principal, une réponse absente chez les non-déplacés. Les femmes PDI sont particulièrement affectées, avec 62% mentionnant les problèmes de sécurité comme frein à l'obtention de papiers.

Une inégalité entre les groupes de populations émerge en ce concerne la scolarisation, Les enfants PDI sont moins inscrits, avec des obstacles financiers et sociaux. Les données montrent que 83% des enfants PDI sont scolarisés, contre 86% des non-déplacés. Les obstacles

de la non-scolarisation incluent le manque de ressources financières (31%) et des barrières religieuses ou sociales (12%). Les filles PDI sont légèrement plus scolarisées que les garçons, mais leur assiduité diminue avec l'âge en raison de contraintes familiales ou économiques. Pour ce qui est de la fréquentation scolaire, parmi les inscrits, 90% de PDI

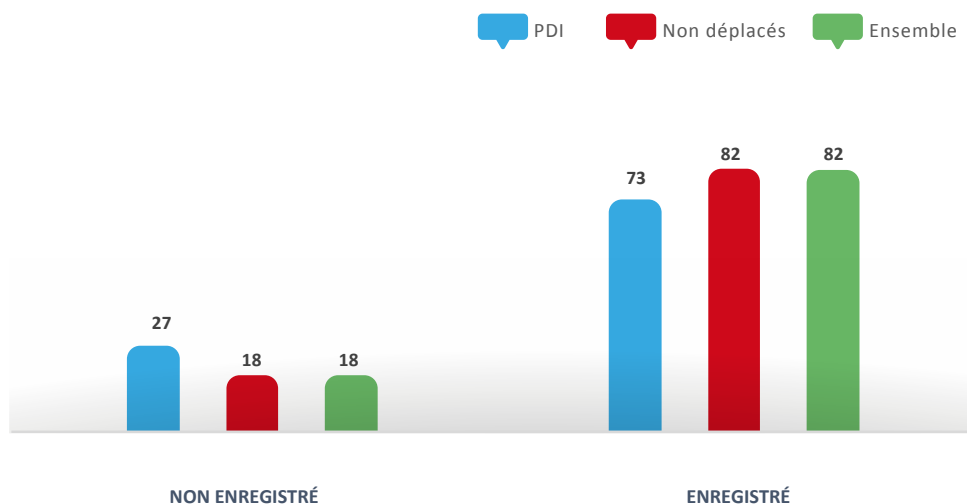
L'accès aux soins est limité par les coûts élevés pour les PDI dans la commune de Fouban. Parmi les PDI, 60% ont cherché à accéder à des soins de santé, contre 50% chez les non-déplacés. Cependant, 71% des PDI qui ont cherché à accéder ont rencontré des difficultés, principalement en raison du coût élevé (99%). Par ailleurs, 19% des PDI attribuent ces obstacles à leur statut de déplacé, une proportion qui s'élève à 27% chez les hommes PDI.

En matière d'assainissement, environ 11% des PDI ont accès à des toilettes améliorées, contre 13% chez les non-déplacés.

En ce qui concerne l'accès à l'eau potable, bien qu'il n'existe pas de différence majeure, 61% des PDI considèrent leur source d'eau comme sûre, contre 67% chez les non-déplacés. Les sources non aménagées sont jugées non potables par 73% des non-déplacés. Par ailleurs, 12% des PDI ont été privés d'accès à l'eau en raison de leur statut de déplacé.

L'accès à l'électricité est élevé chez les PDI (97%). Pour l'éclairage, l'électricité (ENEO) est la principale source (96% des PDI), mais 2% des PDI utilisent des bougies, une pratique inexistante chez les non-déplacés.

Graphique 7 : Statut d'enregistrement de la naissance (Population 0-5 ans) selon le statut du membre au sein du ménage



LOGEMENT, TERRE ET PROPRIÉTÉ

Plus de la moitié des PDI vivent en location sans contrat de bail, les exposant à un risque permanent d'expulsion. En effet, 55% de ménages PDI vivent en location sans contrat de bail. Le risque d'expulsion est plus marqué dans les ménages dirigés par des femmes, dont 15% ont subi une expulsion contre 7% pour ceux dirigés par des hommes.

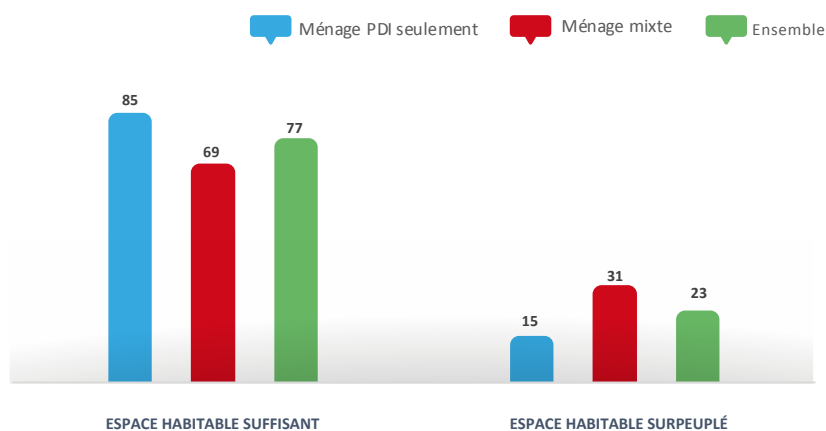
Les ménages mixtes (composés de PDI et non-déplacés) connaissent des taux de surpeuplement¹⁰ plus élevés (31%) que les ménages 100% PDI (15%). Peu de PDI sont propriétaires de leur logement avec un titre foncier (4%) contre 8% pour les ménages mixtes.

Parmi les ménages exclusivement composés de personnes déplacées internes (PDI), plus de la moitié (57%) déclarent "autre" comme type de document prou-

vant leur propriété, ce qui suggère une forte informalité ou une diversité non normée des preuves utilisées. Les ménages mixtes, comprenant à la fois des PDI et des non-déplacés, sont plus susceptibles de détenir des certifications de zone enregistrée (32%) ou des décisions de l'administration locale (24%). Le droit coutumier est utilisé par 11% des ménages exclusivement PDI et seulement 6% des ménages mixtes. Une part non négligeable des ménages PDI (14% exclusivement déplacés, 10% mixtes) ne détiennent actuellement aucun titre légal, ce qui révèle une vulnérabilité foncière importante. Enfin, les certificats de propriété coutumière, les testaments, les actes de vente et les certificats d'acquisition héréditaire sont peu répandus, totalisant chacun moins de 6% des attestations.

Le surpeuplement affecte 23% des ménages PDI, mais ce taux est encore plus élevé chez les ménages mixtes (31%). Enfin, 11% des PDI ont été expulsés au cours des six derniers mois, principalement en raison de leur incapacité à payer le loyer (56%).

Graphique 8 : Ménages PDI selon la densité de l'espace de vie et le statut du ménage



Les déplacements ont provoqué d'importantes fractures familiales. 32% des ménages PDI sont séparés d'au moins un membre de leur famille, avec des taux plus élevés chez les ménages 100% PDI (39%). Parmi ces familles séparées, 61% ont tenté de se réunir, mais seuls 14% y sont parvenus.

59% des ménages déplacés ont laissé derrière eux une maison et/ou des terres agricoles lorsqu'ils ont fui : Une proportion importante de personnes déplacées a dû abandonner une maison ou un terrain lorsqu'elles ont été déplacées. Il est important de comprendre dans

quelle mesure il est possible d'accéder à ces biens et de les récupérer. Seuls 16% de ceux qui ont laissé une maison derrière eux disposent d'un document prouvant qu'ils en sont propriétaires. Seuls 15% de ceux qui ont laissé des terres derrière eux disposent de documents prouvant qu'ils en sont propriétaires. Cela indique qu'un soutien sera nécessaire pour que les personnes déplacées puissent récupérer ces propriétés et y accéder, ce qui est une question importante liée aux solutions, indépendamment des intentions que les ménages peuvent avoir de revenir ou non.

¹⁰ Plus de 3 personnes par chambre à coucher

PARTICIPATION CIVIQUE ET RELATIONS INTERGROUPE

La participation à la vie civique est faible chez les déplacés internes. Lors des élections législatives et municipales de 2020, 46% des déplacés internes contre 56% des non déplacés ont voté. Selon le sexe du chef de ménage, 57% des ménages dirigés par les hommes aussi bien des déplacés internes que de non déplacés contre 51% pour les femmes ont participé au vote.

L'on note une forte cohésion et acceptation mutuelle entre les déplacés internes et les non déplacés 82%. Cette acceptation mutuelle proviendrait des liens culturels et familiaux entre les Bamouns et les Bansa originaires du département du BUI dans le Nord-ouest. **Les relations entre les deux groupes sont également perçues comme bonnes. 90% des ménages des déplacés déclarent avoir été bien accueillis et acceptés par leur hôte alors que 94% des ménages des non déplacés affirment qu'elles accueillent favorablement les déplacés.**

Le profilage met en évidence une faible participation électorale en 2020 et aux comités locaux par les ménages PDI par rapport aux ménages non déplacés. Les résultats montrent que 46% des ménages de PDI ont voté en 2020 contre 56% pour les ménages non déplacés. Dans l'ensemble, 67% des ménages affirment avoir

participé aux comités de prise de décision dont 54% pour PDI et 68% pour les non déplacés. Selon le genre, 69% des ménages qui ont un homme à leur tête ont participé aux instances de prise de décision avec 57% des ménages PDI et 70% des non déplacés.

Cette tendance se confirme chez les chefs de ménage masculins PDI (44% de votants), bien en dessous de leurs homologues non déplacés (58%). Les raisons principales de non-vote chez les PDI incluent l'absence d'inscription (45%), le sentiment d'insécurité (6%), ou encore le fait d'être trop jeune (14%). Dans les ménages féminins déplacés, 10,2% déclarent ne pas se sentir en sécurité pour voter, contre aucun chez les non déplacés.

Les ménages dirigés par des femmes, surtout déplacées, rencontrent des barrières spécifiques (peur, absence d'invitation, manque d'information) aux activités communautaires. Parmi les ménages enquêtés, 63% affirment avoir participé à la prise des décisions ces douze derniers mois dont 50% des ménages PDI dirigés par une femme et 65% des ménages non déplacés dirigés par les femmes. En revanche, parmi les ménages ayant un homme comme chef, 57% ménages ont participé et 70% des ménages non déplacés.

Dans leur grande majorité, aucun membre des ménages PDI s'est vu refuser l'accès à l'Education (93%), à l'eau de boisson (88%), à l'électricité (95,3%) par un membre des ménages non déplacés. Il en est de même du harcèlement ou discrimination qui se situe à 93%.



V.

RECOMMANDATIONS POUR FAIRE AVANCER LES SOLUTIONS AU DÉPLACEMENT DANS LA COMMUNE DE FOUMBAN

Selon le cadre du CPI sur les solutions durables pour les personnes déplacées, «une solution durable est atteinte lorsque les personnes déplacées n'ont plus de besoins spécifiques d'assistance et de protection liés à leur déplacement et qu'elles peuvent jouir de leurs droits humains sans subir de discrimination du fait de leur déplacement». La recherche de solutions durables – que ce soit sous la forme d'une intégration locale, d'une réinstallation ou d'un retour – est un processus visant à surmonter les vulnérabilités liées au déplacement et englobe plusieurs critères, notamment la sûreté et la sécurité, l'accès aux services de base et les moyens de subsistance. Il est important de noter que les personnes déplacées doivent satisfaire à ces critères dans la même mesure que la population non déplacée. C'est pourquoi le profilage a adopté une analyse comparative de la situation socio-économique des populations déplacées par rapport aux populations non déplacées, en fonction des critères définis dans le cadre du CPI. **En identifiant les différences entre la situation des personnes déplacées et celle des personnes non déplacées, l'analyse met en évidence les zones où la population déplacée est moins bien lotie et où l'on peut supposer qu'elle est toujours confrontée à des vulnérabilités liées au déplacement. De cette façon, l'analyse identifie les principaux obstacles à la recherche de solutions tout en soulignant les défis partagés dans la commune qui sont liés à des problèmes de développement plus larges.**

Les résultats montrent que si les défis liés à la sécurité alimentaire, à l'accès aux services de base et à l'inactivité des jeunes concernent à la fois les ménages déplacés et non déplacés, les personnes déplacées sont davantage touchées. En d'autres termes, la **situation de déplacement exacerbe ces vulnérabilités**, rendant les ménages touchés moins résilients et plus exposés. Les défis les plus importants observés :

L'insécurité alimentaire. A Fouban, 44% des ménages de personnes déplacées ont un «score élevé» dans l'indice réduit de stratégie d'adaptation¹¹, ce qui signifie qu'ils utilisent plus fréquemment des mécanismes d'adaptation moins durables pour faire face aux pénuries alimentaires. Parmi la population non déplacée, 33% entrent dans cette catégorie. Selon le PAM (novembre 2024¹²), 27% des ménages de la région Ouest ont un «score élevé» sur l'ICSR. Alors que l'agriculture était autrefois une source majeure de moyens de subsistance, selon le profilage, elle n'est déclarée comme source principale de moyens de subsistance que par 19% des ménages non déplacés et 22% des ménages déplacés. Cela indique une diversification des moyens de subsistance, qui incluent de plus en plus le travail occasionnel, l'emploi formel et les petites entreprises. Dans le même temps, des investissements dans l'agriculture urbaine et périurbaine pourraient s'avérer nécessaires, parallèlement à d'autres efforts visant à renforcer les systèmes alimentaires, pour lutter contre l'insécurité alimentaire.

¹¹ L'indice réduit des stratégies d'adaptation (rCSI) a été utilisé pour calculer la fréquence et la gravité des stratégies dues aux pénuries alimentaires.

¹² PAM (2024) [Bulletin novembre](#)



L'inactivité des jeunes : La proportion de jeunes de 15-24 ans qui ne suivent pas d'études, d'emploi ou de formation (NEET/ ODD 8.6.1) est importante : 24% des hommes déplacés et 26% des hommes non déplacés, ainsi que 42% des femmes déplacées et 44% des femmes non déplacées. Ce groupe de jeunes est confronté à des obstacles à la participation économique (et sociale). Il est important de prévenir la perte de capital humain (en soutenant l'éducation et la formation professionnelle des jeunes) ainsi que l'entrée sur le marché du travail.

Les perspectives démographiques prévoyant une croissance constante de la population, le chômage et l'inactivité des jeunes amplifieront les problèmes de protection et de pauvreté à l'avenir, et il s'agit donc d'un sujet crucial à traiter. Foumban a mis en place un système d'enregistrement permanent des personnes déplacées, qui permettra aux autorités municipales d'identifier les jeunes afin de cibler les initiatives en matière de formation professionnelle et d'emploi.

Logement et terrain dans le lieu d'origine : 59% des ménages déplacés ont laissé derrière eux une maison et/ou un terrain dans leur lieu d'origine. Seuls certains ménages sont en mesure de prouver qu'ils sont propriétaires des biens abandonnés ou d'y accéder. Il sera donc difficile pour les personnes déplacées de retrouver l'accès aux biens perdus lorsque la situation en matière de sécurité le permettra, et il conviendrait d'y remédier de manière préventive en gardant une trace des revendications des personnes déplacées, quelle que soit leur intention de rester ou non à Foumban.

Situation actuelle en matière de logement : En ce qui concerne les conditions de vie actuelles à Foumban, la majorité des personnes déplacées louent un logement et l'accès à la terre et la sécurité foncière sont faibles¹³. Ainsi, la manque d'accès à la propriété et à la sécurité d'occupation est l'une des conséquences directes du déplacement et l'un des domaines dans lesquels les personnes déplacées sont à la traîne par rapport aux personnes non déplacées.

Actes de naissance pour les enfants : 27% des enfants déplacés de moins de cinq ans n'ont pas de certificat de naissance, un document essentiel pour accéder aux services et, plus tard, pour obtenir une carte d'identité nationale. Compte tenu des efforts d'enregistrement des personnes déplacées dans la commune de Foumban, et avec le soutien du BUNEC, les ménages dont les jeunes enfants n'ont pas encore d'actes de naissance peuvent être identifiés et aidés à obtenir les documents personnels requis, garantissant ainsi qu'ils ne seront pas confrontés à des difficultés plus tard.

Comme souligné ci-dessus, la grande majorité des ménages déplacés à Foumban devrait rester dans la commune dans un avenir prévisible. **Le soutien à la levée des obstacles susmentionnés à l'intégration locale des personnes déplacées et l'attention portée à la cohésion sociale des communautés accueillant les personnes déplacées sont donc particulièrement importants pour l'avenir, tant pour les personnes déplacées que pour le développement durable de la Commune de Foumban.**

¹³ Bien que l'accès aux terres agricoles n'ait pas été évalué dans l'étude, les résultats montrent que seuls 18% des ménages de personnes déplacées dépendent de l'agriculture comme principale source de revenus.



INDICATEURS DE «PROGRÈS» SÉLECTIONNÉS SELON LES CRITÈRES DE SOLUTIONS DURABLES

CRITÈRES DE SOLUTIONS DURABLES

INDICATEURS CLÉS INDIQUANT LES PROGRÈS VERS DES SOLUTIONS DURABLES



PDI



NON DEPLACÉS



Sûreté et sécurité à long terme

Les ménages ont déclaré se sentir en sécurité/très en sécurité lorsqu'ils se promènent dans la journée
Indicateur ODD: 16.1.4

76%

85%

Ménages ayant subi un incident de sécurité au cours des 12 derniers mois

12%

6%

Femmes ayant subi des violences basées sur le genre ou autre forme de violence au cours des 12 derniers mois

12%

5%

Hommes ayant subi des violences basées sur le genre ou autre forme de violence au cours des 12 derniers mois

0%

6%



Niveau de vie adéquat /accès aux services de base

(santé, eau, assainissement, éducation, logement, etc.)

Ménages ayant eu besoin d'accéder à des services de santé au cours des six derniers mois et ayant rencontré des difficultés

71%

72%

Accouchements assistés par du personnel de santé qualifié (médecins, infirmières ou sages-femmes)
Indicateur ODD 3.1.2

100%

96%

Ménages accédant à des sources d'eau potable améliorées (probablement protégé de toute contamination extérieure)

87%

81%

Ménages accédant à des sources d'eau potable améliorées qui ne partagent PAS avec d'autres ménages - sources d'eau gérées en toute sécurité - **Indicateur ODD 6.1.1**

6%

3%

Ménages ayant accès à des installations sanitaires améliorées non partagées avec d'autres ménages
Indicateur ODD 6.2.1

11%

13%

Ménages ayant accès à l'électricité - **Indicateur ODD 7.1.1**

97%

97%

Fréquentation de l'enseignement secondaire par les garçons de 12-18 ans

93%

91%

Fréquentation de l'enseignement secondaire par les filles de 12-18 ans

86%

83%

Hommes de plus de 15 ans alphabétisés (sachant lire et écrire) - **Indicateur ODD: 4.6.1 (a)**

90%

93%

Femmes de plus de 15 ans alphabétisées (sachant lire et écrire) - **Indicateur ODD: 4.6.1 (a)**

78%

79%

Les ménages qui bénéficient d'une sécurité d'occupation dans leur logement actuel (c'est-à-dire qui disposent de documents légaux, notamment d'un titre de propriété, d'un contrat de location, etc.) Element de l'**indicateur ODD 11.1.1**

16%

Ménages résidant dans un espace de vie suffisant (au plus 3 personnes par chambre)
Element de l'**Indicateur ODD: 11.1.1**

77%



Accès à l'emploi et aux moyens de subsistance

Ménages appliquant des stratégies d'adaptation 'élevées' sur la base de l'indice réduit de stratégie d'adaptation (rCSI) - insécurité alimentaire

44%

33%

Hommes en âge de travailler (14-64 ans) ayant travaillé au cours des 7 jours précédant l'enquête

49%

50%

Femmes en âge de travailler (14-64 ans) ayant travaillé au cours des 7 jours précédant l'enquête

27%

29%

Jeunes hommes (15-24 ans) ne travaillant pas et n'étudiant pas - **Indicateur ODD: 8.6.1**

24%

26%

Jeunes femmes (15-24 ans) ne travaillant pas et n'étudiant pas - **Indicateur ODD: 8.6.1**

42%

44%



PDI



NON DEPLACÉS



Accès à la documentation

Personnes disposant d'un acte de naissance

90 %

89 %

Personnes de 18 ans et plus avec une carte d'identité nationale

77 %

85 %

Personnes ne disposant d'aucun document personnel

5 %

4 %

Enfants de moins de 5 ans munis d'un acte de naissance - **Indicateur ODD 16.9.1**

73 %

82 %



Accès à des mécanismes efficaces de restitution des logements, des terres et des biens

Ménages déplacés ayant laissé une maison dans leur lieu d'origine

43 %

Ménages déplacés qui peuvent encore accéder à leur maison, parmi les ménages qui ont laissé leur logement derrière eux

14 %

Ménages déplacés ayant une preuve de la propriété de la maison qu'ils ont laissée derrière eux, parmi les ménages ayant laissé une maison derrière eux

16 %

Ménages déplacés ayant laissé des terres agricoles dans leur lieu d'origine

38 %

Ménages déplacés qui peuvent encore accéder à leurs terres agricoles, parmi les ménages qui ont laissé des terres agricoles dans leur lieu d'origine

22 %

Ménages déplacés disposant d'une preuve de propriété/documentation, parmi les ménages ayant laissé des terres agricoles sur leur lieu d'origine

15 %



Participation civique dans la communauté locale

Hommes de plus de 20 ans ayant voté aux élections législatives et municipales de 2020

47 %

60 %

Femmes de plus de 20 ans ayant voté aux élections législatives et municipales de 2020

49 %

53 %



Regroupement familial

Ménages de déplacés internes actuellement séparés des membres de leur famille

27 %



Cohésion sociale et discrimination

Ménages de déplacés qui se sentent accueillis et acceptés par la communauté locale

90 %

Ménages non déplacés accueillant des personnes déplacées

94 %

Personnes déclarant avoir été victimes de discrimination au cours des 12 derniers mois pour différentes raisons (sexe, langue, appartenance tribale, etc.) - **Indicateur ODD 10.3.1**

9 %

7 %

PRÉSENTATION DES PARTENAIRES

Cette section met en lumière la contribution essentielle des partenaires qui ont joué un rôle déterminant dans la mise en œuvre réussie de ce projet de profilage socio-économique. Leur collaboration, leur expertise et leur soutien dévoué ont été essentiels à la réussite de la mise en œuvre du projet et aux conclusions présentées dans ce rapport.

PARTENAIRES GOUVERNEMENTAUX

Nous remercions chaleureusement les institutions gouvernementales suivantes pour leur participation et leur soutien essentiels :



PARTENAIRES TECHNIQUES ET DE MISE EN ŒUVRE

Nous tenons à remercier tout particulièrement nos principaux partenaires techniques et de mise en œuvre pour leur leadership et leur expertise :



PARTENAIRES FINANCIERS

Ce projet a été rendu possible grâce au généreux soutien financier du :

BMZ

PARTENAIRES STRATÉGIQUES

Nous remercions les organisations suivantes pour leur précieuse collaboration stratégique :



PARTENAIRES COMMUNAUTAIRES

Nous exprimons notre profonde gratitude aux acteurs communautaires dont l'engagement a été essentiel à la réalisation de ce projet :

- Les chefs traditionnels et religieux;
- Les représentants des personnes déplacées à l'intérieur du pays (PDI);
- Les représentants des communautés d'accueil.



NJIYOUOM QUARTIER
ARTISANAL - MUSEE

SITE TOURISTIQUE FOUMBAN



UNHCR
L'Agence des Nations
Unies pour les réfugiés



Contacts

Représentation HCR en République du Cameroun

B.P.: 7077. Rue No 1.778- Bastos- Yaoundé

Tél: 222 202 954 / 222 213 591/691 14 12 23

Fax: 222 210 544 **Email:** cmrya@unhcr.org

GIZ Bureau Régional Afrique Central

B.P.: 7814 Yaoundé- Cameroun 3^{ème} Rue Hippodrome

Tél: (+237) 650 27 69 31

Email: afanwi.niba@giz.de

